



**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
DU CANTON DE WENTWORTH**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-004**

**« Règlement concernant la composition et la régie interne  
du Comité de sécurité civile »**

Je, soussignée, donne avis que le « *Règlement numéro 2023-004, Règlement concernant la composition et la régie interne du Comité de sécurité civile* », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023.

Le but du Comité est de discuter et d'aborder les questions liées à la sécurité publique et à la gestion des situations d'urgence. La sécurité publique et la gestion des situations d'urgence ont des caractéristiques, des objectifs, des ressources et des exigences communs. C'est pour cette raison que les deux sujets ont été regroupés sous le mandat d'un seul comité.

Le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil sur toute question concernant la sécurité publique et la gestion des situations d'urgence et tout ce qui se rapporte à celles-ci ou tout mandat que lui confie le Conseil municipal.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à [info@wentworth.ca](mailto:info@wentworth.ca).

Donné à Wentworth ce 10<sup>ième</sup> jour de novembre 2023.

**Natalie Black**  
Directrice générale et greffière-trésorière